

**Séance du 16 mai 2024  
Délibération n°2024-25**

L'an deux mille vingt quatre, le 16 mai, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, , Josette POTUS, Louis POMMIER, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Monique LAGER et Gilles KACZMAREK.

Procurations : Monique LAGER a donné procuration à Gilles TRONCHON et Gilles KACZMAREK a donné procuration à Jean Christophe PRORIOL.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 7 mai 2024.

**Objet : BDP : convention de partenariat @ltibox.**

Mme Jouve, adjointe au Maire, rappelle aux élus qu'un partenariat a été signé avec la Bibliothèque Départementale de Haute-Loire pour permettre aux lecteurs des bibliothèques du Département d'accéder à des services numériques.

Ce partenariat @ltibox évolue avec la signature de la nouvelle convention @ltithèque. Ce changement prend en compte l'enrichissement de l'offre de collections ainsi que l'augmentation des publics (+15%). Il s'agit par ce nouveau conventionnement de pouvoir continuer à accompagner cette dynamique de développement à l'échelle départementale et cela implique une révision de la répartition des charges financières. En conséquence, les cotisations annuelles seront calculées désormais sur le potentiel financier des collectivités. Pour un potentiel financier inférieur ou égal à 850 € par habitant, la cotisation sera de 0,25 €/habitant/an, s'il est supérieur à 850 € par habitant, la cotisation sera de 0,30 €/habitant/an. (A noter que le tableau retenu pour le nombre d'habitants est celui du site [http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/criteres\\_repartition.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/criteres_repartition.php) à la date du 1er janvier).

Le changement de tarification interviendra à la date anniversaire de notre précédent contrat soit le 04/07/2024.

Pour St Vincent, la cotisation 2024 s'élèvera à : 233,64 € (de janvier à juin à 0,20 €, tarif prévu jusqu'à présent, et de juillet à décembre à 0,25 €, avec un potentiel financier de 728,67 € pour une base de population de 1058 habitants).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention susvisée.



Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le  
affichage en mairie le

24 MAI 2024

24 MAI 2024

et